

Séance du 14 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze février à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire.

Étaient présents :

MM. Alain GUILBERT, Jean-Pierre FORSCHLÉ, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER, Éric BÉNARD, et Serge AUDIGER.

Absents excusés :

Mme Sophia SANSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre FORSCHLÉ ;
M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Alain GUILBERT ;
M. René DELAFOSSE donne pouvoir à M. François DODELIN ;
M. Guillaume LECLERCQ-VILLAIN.

Secrétaire de Séance : M. Éric BÉNARD.

APPROBATION du compte-rendu du **mardi 18 Décembre 2018.**

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité des voix.

DÉLIBÉRATION

Pour autoriser l'ordonnateur à engager, en 2019, les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des dépenses de 2018 :

Le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour autoriser l'ordonnateur à engager, en 2019, les dépenses d'investissements à hauteur de 25 % des dépenses de 2018 afin de pouvoir régler des factures d'investissements non prévues dans les restes à réaliser.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

DÉLIBÉRATION

Pour demander le fond de concours à la communauté de commune, pour les travaux de couverture du préau et de la garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour demander le fond de concours, à la communauté de commune, car il est envisagé des travaux de couverture sur le préau et la garderie de l'école.

Les travaux s'élèvent à 31 062,50 € HT soit 37 275 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à demander le fond de concours.

DÉLIBÉRATION

Pour demander les subventions au Département - et au titre de la DETR - concernant les travaux de couverture du préau et de la garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour demander les subventions auprès du conseil général et de la DETR car il est envisagé des travaux de couverture sur le préau et la garderie de l'école. Les travaux s'élèvent à 31 062,50 € HT soit 37 275 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité des voix Monsieur le Maire à demander les subventions au Département et au titre de la DETR.

DÉLIBÉRATION

Pour demander des subventions au Département et au titre de la DETR concernant les travaux d'isolation, d'électricité et de chauffage du logement communal

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour demander des subventions auprès du conseil général et de la DETR car il est envisagé de refaire l'isolation, l'électricité et le chauffage du logement communal.

Il présente au conseil municipal le devis de CF Menuiserie afin de faire des travaux d'isolation dans ce logement. Les travaux sont estimés à 6 030 € H.T soit 7 236 € TTC. Des devis seront demandés prochainement pour refaire l'électricité et le chauffage du logement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité des voix Monsieur le Maire à demander les subventions au Département et au titre de la DETR.

DÉLIBÉRATION

- **pour exiger de la part de la DGFIP des moyens humains pour le CFP de BARENTIN.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'exiger de la part de la DGFIP, des moyens humains pour le CFP de BARENTIN.

En effet, le CFP de BARENTIN est passé de 11 à 8 agents depuis 5 mois et passera à 6 agents fin juin 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est pour à 7 voix et trois abstentions.

DÉLIBÉRATION

- **pour participer aux voyages scolaires des collégiens de Pavilly habitant Goupillières.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de participer aux voyages scolaires des collégiens de Pavilly habitant à Goupillières. La liste des enfants est la suivante :

- DAUZOU Clara, pour un séjour en ESPAGNE ;
- FALC-HUN Louis, pour un séjour en ESPAGNE ;
- MORISSE Élise, pour un séjour à JUMIÈGES ;
- PICARD Lola, pour un séjour à JUMIÈGES ;
- PRUVOST Jules, pour un séjour en ESPAGNE ;
- SÉNÉCAL Shanna, pour un séjour en ESPAGNE ;
- THIRARD Lucas, pour un séjour en ESPAGNE.

La participation sera de 8 € par jour pour une durée maximum de 7 jours. Le règlement se fera sur la présentation de la facture et du RIB.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

DÉLIBÉRATION

pour verser une participation à M. LECACHEUR et Mme DELESTRE pour le centre de loisir des enfants Léa et Théo

- Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour verser une participation de 102 € à Monsieur LECACHEUR et Madame DELESTRE pour l'inscription de leur fille Léa au centre de Loisir de Pavilly sur l'année 2018 (25.5 jours x 4 €), puis une participation de 74 € (18.5 jours x 4 €) pour l'inscription de leur fils Théo pour l'année 2018 également.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

DÉLIBÉRATION

Divers demandes de subventions

Monsieur le Maire présente la demande qu'il a reçue de l'Association Charline (non existante en 2018).

Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

Il présente la demande de subvention qu'il a reçu du CLIC de la Seine-Maritime (existante en 2018). Il sollicite une aide de 0,25 € par habitant afin de subvenir en aide aux personnes âgées de notre commune. Une personne de notre commune se fait aider par le CLIC actuellement.

Le conseil municipal à l'unanimité des voix accepte.

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention qu'il a reçue de la Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient à l'unanimité des voix.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura, à compter du 1^{er} mars, une augmentation de 0,10 € sur le prix des repas par ISIDOR Restauration.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré deux fois le nouveau directeur de la DSDEN (Inspection Académique de Seine-Maritime).
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Grand Débat aura lieu le 26 Février 2019 à la Dame Blanche, à Pavilly à 18h00.
- Monsieur Éric BÉNARD demande à Monsieur le Maire que soit envoyé aux conseillers municipaux, le compte-rendu du Grand Débat qui a eu lieu le 1^{er} Février 2019 à la Salle Polyvalente de Goupillières.

La séance est levée à 21h10